



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. ALBERT a donné procuration à M. GALZIN.

N° 2024/33

Objet : Aquaval : Contrat avec l'entreprise Sysco France SAS pour la fourniture des glaces et surgelés pour la période 2024 à 2026

Monsieur le Président rappelle que pour un bon fonctionnement dans l'approvisionnement des produits glacés et surgelés au snack d'Aquaval, il convient de signer un contrat avec un fournisseur : deux fournisseurs importants ont été contacté, Sysco France SAS et Relais d'Or Miko avec des marques connues du grand public.

Après une analyse des produits, des tarifs et des remises commerciales, la Commission « Tourisme et Aquaval » qui s'est réunie le 13 février 2024 propose de retenir comme fournisseur l'entreprise Sysco France SAS pour la période 2024 à 2026.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'avis de la Commission « Tourisme et Aquaval » et de signer un contrat d'approvisionnement avec l'entreprise Sysco France SAS pour trois années, de 2024 à 2026.

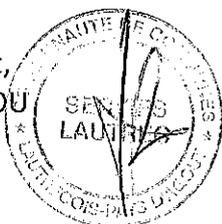
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la signature d'un contrat d'approvisionnement avec l'entreprise Sysco France SAS pour les glaces et autres surgelés vendus au bar du Complexe Aquaval pour trois années, de 2024 à 2026,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Aquaval 2024 et suivants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM

